

**PLATEFORME REVENDICATIVE ADOPTÉE LE 21 SEPTEMBRE 2009
AU THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT**

- l'élaboration d'une loi d'orientation pour inscrire la place de l'art et de la culture dans notre société ;
- une nouvelle étape de la décentralisation négociée avec les collectivités territoriales ;
- le vote d'une loi de programmation, afin de garantir les financements pour une véritable démocratisation culturelle ;
- un plan de relance et de développement du spectacle vivant et au-delà de la culture ;
- le rétablissement des capacités artistiques des structures ;
- La pérennisation et le développement des emplois artistiques et techniques ;
- le soutien aux outils de production, notamment les compagnies ;
- l'expertise des propositions alternatives des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage ;
- l'élargissement des publics et la mise en place d'un véritable plan d'éducation artistique - une politique d'ouverture européenne et internationale ;
- la suppression du Conseil pour la création artistique.